

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 janvier 2016

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Patricia GISLE (suppléante de M. Patrice PANNETIER), Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL (sauf délibérations n°2016-01-15 à 16), M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIÉ, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibération n°2016-01-11), M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2016-01-05 à 16), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés :**

M. Bernard DEBAIN a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Pierre SOUDRY a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,  
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,  
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
Mme Pascale CHARTON,  
M. Laurent DELAPORTE,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 4 janvier 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 13 janvier 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Modification des statuts du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) en vue de l'intégration de la commune de Chavenay. Avis de la communauté d'agglomération.**

- M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu les articles L.5211-18 et suivants, L. 5216-5 II al 3 et L.5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2010-01-18 du Conseil communautaire du 28 janvier 2010 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SMGSEVESC ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chavenay de septembre 2015 relative à sa demande d'adhésion au SMGSEVESC ;

Vu la délibération du Comité syndical du SMGSEVESC du 12 octobre 2015 portant sur l'intégration de la commune de Chavenay au SMGSEVESC ;

Vu les statuts du SMGSEVESC ;

Vu le courrier du Président de la SMGSEVESC ;

- 
- Le Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) a pour objet d'exercer les compétences des communes et des communautés d'agglomération adhérentes en matière de production, de traitement et de distribution publique d'eau potable. Il assure l'exploitation, la modernisation et le renouvellement des installations existantes, ainsi que l'établissement et l'exploitation des installations nouvelles qui se révéleraient nécessaires aux besoins des communes et communautés adhérentes.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc y a adhéré le 28 janvier 2010 pour les communes de Buc, Jouy-en-Josas (pour une partie du territoire), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Versailles.

- Au cours de la séance du 12 octobre 2015, le Comité syndical du SMGSEVESC s'est prononcé favorablement sur la demande d'intégration de la commune de Chavenay et la modification de ces statuts.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité membre du SMGSEVESC dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur les modifications envisagées du syndicat.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur l'intégration de cette nouvelle commune au sein du SMGSEVESC.

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

*d'approuver la modification des statuts du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) suite à l'intégration de la commune de Chavenay.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire*

*Nombre de présents : 67*

*Nombre de pouvoirs : 7*

*Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

Pour le Président,  
délégué,  
  
**OLIVIER BERTHELOT**  
Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016\_01\_15

**Résumé de l'acte** : Modification des statuts du Syndicat mixte pour la gestion du service des eau...

**Date de décision** : 11/01/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 5.2. Fonctionnement des assembles

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 19/01/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20160111-2016\_01\_15-DE

### Pièces jointes :

2016-01-15 ASSB - modification statuts SMGSEVESC.pdf

### Historique :

19/01/2016 12:19:58	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
19/01/2016 12:21:08	En cours de transmission	
19/01/2016 12:21:39	Transmis en Préfecture	
19/01/2016 12:25:35	Accusé de réception reçu	